

Bourses JSPS Postdoctoral Fellowships – Short Term – Call 2022

Programme géré par le CNRS

La Société Japonaise pour la Promotion de la Science (JSPS) propose pour cet appel treize bourses doctorales ou postdoctorales pour des séjours d'une durée de 1 à 12 mois afin de permettre à de jeunes chercheurs d'effectuer un stage de recherche dans un laboratoire japonais, sous la direction du chef de laboratoire, et d'étendre leurs relations et les possibilités d'échanges sur le plan international.

Les institutions hôtes éligibles sont spécifiées ci-après par le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie japonais (MEXT) :

1. Universités et instituts de recherche interuniversitaires
2. Institutions affiliées au MEXT engagées dans la recherche
3. Collèges de technologie
4. Institutions désignées par le MEXT

Veillez à vérifier auprès de l'hôte japonais que l'établissement d'accueil appartient à l'une de ces quatre catégories.

La bourse comprend :

- un billet d'avion aller-retour
- une allocation mensuelle de 200 000 yens par mois pour les doctorants
- 362 000 yens par mois pour les candidats ayant soutenu leur thèse avant le départ au Japon
- une indemnité d'installation de 200 000 yens, pour les séjours de plus de 3 mois
- une assurance maladie, accidents...

• Critères d'éligibilité

Les bourses sont destinées aux :

- **Doctorants français ou étrangers** avec une soutenance de thèse dans les deux ans qui suit le début du séjour au Japon et avec au moins trois ans d'études dans une université ou un établissement de recherche en France ;
- **Post-doctorants français ou étrangers** ayant soutenu leur thèse depuis moins de 6 ans, soit après le 2 avril 2016, et avec au moins trois ans dans une université ou un établissement de recherche en France.

Sont donc non éligibles :

- Les personnes de nationalité japonaise
- Les étrangers autorisés à résider de façon permanente au Japon
- Les candidats effectuant déjà leurs recherches dans une institution japonaise au moment du dépôt de dossier
- Les doctorants soutenant et post-doctorants ayant soutenu leur thèse au Japon.

Toutes les disciplines sont concernées. Les candidats établissent un projet de recherche scientifique en lien avec le laboratoire d'accueil.

Le dossier comprendra :

1. **Formulaire CNRS complété en français ou en anglais**

2. **Formulaire JSPS** complété en anglais. **Attention, veuillez suivre strictement les instructions données par la JSPS pour compléter le dossier.**
3. **1 seule lettre d'invitation**, rédigée en anglais du chercheur hôte japonais, sur papier à en-tête du laboratoire. Un modèle vous est proposé.
4. **1 seule lettre de recommandation** de votre directeur de thèse ou de laboratoire rédigée en anglais, sur papier à en-tête du laboratoire. Elle mentionnera explicitement l'intérêt du projet pour le candidat et pour les laboratoires français et japonais.
5. Pour les post-doctorants, **copie de votre diplôme** de thèse et une traduction anglaise non officielle.
6. Pour les doctorants, **1 attestation en anglais** de votre directeur de thèse, sur papier à en-tête de l'établissement indiquant clairement la date de soutenance au moment du dépôt du dossier. Vous enverrez ensuite aussi rapidement que possible copie de votre diplôme ou l'attestation de soutenance de thèse.

Il est fortement recommandé de proposer une demande de séjour au-delà de 3 mois.

Date limite de dépôt des dossiers au CNRS : 2 novembre pour partir entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 Mars 2023.

Le dossier complet est à transmettre en format PDF à bourses_jsp@cnrs.fr en veillant bien à séparer le formulaire CNRS des autres documents.

Merci d'enregistrer les documents transmis sous le format suivant :

Nom du candidat_JSPS Short-term_Call 2022

Si vous déposez une demande de bourse pour un autre appel JSPS, merci de l'adresser par un mel séparé.

Tout dossier non conforme ne sera pas examiné.

- **Résultats**

Le CNRS donnera les résultats de la sélection 2 mois après la date de clôture. Les futurs boursiers recevront une lettre de confirmation de la JSPS ainsi que tous les détails de leur séjour trois mois avant la date de départ mentionné dans le formulaire JSPS. Dès avis favorable de la JSPS, vous devrez vous assurer auprès de votre collègue japonais sur les conditions d'hébergement.

ATTENTION : Une fois que le CNRS vous aura informé, toutes les procédures concernant votre départ vous seront communiquées directement par e-mail par la JSPS et vous devrez répondre par e-mail. Vous devez donc vous assurer de la possibilité de consulter vos messages. Sans réponse aux différents messages de la JSPS et de l'agence de voyage, vous ne pourriez pas obtenir votre billet.

Si vous avez une bourse en France, cette bourse doit continuer à courir durant votre séjour au Japon.